

## Présentation du compte rendu débat PNGMDR- 25 novembre 2019

### Conclusion de la présidente de la commission particulière du débat public

Compte tenu de son objet, le débat public PNGMDR a abordé des domaines d'une très grande technicité, le plus souvent avec un public déjà familier des questions abordées : conséquences de la politique de retraitement, justification de la classification d'une substance radioactive en matière ou déchet, sort des déchets de très faible activité issus notamment du démantèlement, état des besoins d'entreposage des combustibles usés et modalités possibles, gestion des différentes catégories de déchets, état des lieux sur les alternatives au stockage géologique profond des déchets de haute et moyenne activité à vie longue.

Des sujets majeurs, pourtant peu présents dans le plan, sont revenus de façon récurrente : impacts sur la santé, sur l'environnement dans un fonctionnement normal des installations ou en cas d'accident, confiance dans les procédures de sûreté et de sécurité des transports, prise en considération des territoires, amélioration des méthodes d'évaluation économique.

Les enseignements qui en résultent sont susceptibles d'apporter aux responsables du plan un meilleur éclairage sur ce que pense le public des orientations et des mesures envisagées.

Au-delà, le plan national n'est pas un simple programme technique et sa dimension éthique évidente pour tous doit être reconnue. Tout au long du débat, les participants ont placé la gouvernance et la mobilisation citoyenne au cœur de leurs préoccupations. Si le débat fut vif, c'est qu'il a pu accueillir des paroles « de la vraie vie ».

Le sujet divise. Reste donc à construire la méthode pour passer de la division au dialogue, et rendre visibles les moyens donnés au public pour exercer ses droits à participer à l'élaboration des décisions qui le concernent. Ni la préparation ni la mise en œuvre du plan ne peuvent en faire l'économie. C'est l'un des principaux éléments sur lesquels sera jugée la crédibilité de l'ensemble du processus. L'échelle de temps de la politique de gestion de matières et déchets radioactifs permet justement d'éviter les écueils de l'urgence et « donner du temps au temps ».

Les enseignements du débat pour permettre cette dynamique du dialogue sont notamment l'intégration d'une pluralité de points de vue, l'accompagnement du public non initié afin de lui permettre d'appréhender les informations existantes, de s'emparer des enjeux en débat et de créer du « concernement », la recherche, chaque fois que cela est possible, d'une méthode de travail pluraliste et transparente permettant de produire un contenu d'informations se démarquant par sa robustesse et sa légitimité, enfin, afin de répondre à l'attente du public qui lie étroitement les orientations de la politique nucléaire française et la gestion des matières et déchets radioactifs, l'inclusion d'une partie relative aux implications stratégiques de la politique nucléaire sur les matières et déchets radioactifs, les distinguant mieux des points opérationnels plus fins.

**En conclusion**, les droits d'accéder aux informations relatives à l'environnement et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur

l'environnement énoncés par la charte de l'environnement ainsi que l'obligation faite au maître d'ouvrage de publier le principe et des conditions de la poursuite du plan, en précisant les principales modifications apportées et les mesures nécessaires pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public prévue par le code de l'environnement, ont trouvé une résonance très forte dans le débat qui s'achève, tant il est apparu à la commission qu'il existe un besoin de repenser le lien entre la société civile et ceux, acteurs institutionnels, économiques, associatifs ou experts qui sont impliqués dans la gestion des déchets et des matières radioactifs, et plus largement dans les choix de la politique énergétique française.

Le rétablissement de ce lien suppose inévitablement que les maîtres d'ouvrage, ministère de la Transition écologique et solidaire et Autorité de Sûreté Nucléaire, rendent compte précisément et de façon argumentée de ce qu'ils ont retenu du débat, ce qu'ils intégreront dans la prochaine édition du PNGMDR et ce qu'ils n'intégreront pas, et veillent ensuite à une prise en compte effective des attentes exprimées lors du débat.

Un accompagnement de cette démarche pourrait être envisagé avec la mise en place d'une concertation post-débat public qui permettrait de poursuivre le dialogue entre le public et les parties prenantes sur les changements durables dans la gouvernance du PNGMDR, a fortiori si la période de validité de ces plans devait s'allonger dans l'avenir.

Il serait ainsi opportun de créer des espaces de dialogue, à la fois au niveau national et dans les territoires, visant à clarifier les controverses et à produire une expertise indépendante sur certains aspects de la gestion des matières et déchets radioactifs qui sont apparus lors du débat actuel comme peu documentés ou très controversés : risques sanitaires, transports, équité territoriale. Cette démarche volontaire serait particulièrement bienvenue dans le contexte du PNGMDR. Elle devrait bien sûr tenir compte de la particularité de son application à un plan/programme, aussi bien pour les modalités et l'échelle de la concertation que pour le rôle d'un garant dans un tel cadre.

Dans la perspective de futurs débats publics ou concertations sur le PNGMDR, plusieurs points ont émergé des échanges, sur lesquels la commission attire l'attention de la maîtrise d'ouvrage :

1. Clarifier le positionnement de l'ASN, qui dans sa forme actuelle conduit le public à s'interroger sur la compatibilité avec son statut d'autorité de contrôle indépendante.
2. Produire en amont une évaluation précise de l'avancement du plan en cours, en mettant en évidence les raisons des écarts entre les actions prévues et les actions réalisées.
3. Veiller à ce que la conception du dossier du maître d'ouvrage permette au public de mieux identifier les orientations stratégiques du plan en lien avec les autres grandes politiques publiques, ainsi que l'incidence territoriale des mesures de gestion préconisées.

4. Dans ce cadre, veiller à ce que le dossier présente au moins deux scénarios contrastés et crédibles pour chaque grande filière de déchets et matières, de façon à faire apparaître clairement les options de gestion en débat, et autant que possible, qualifier les coûts respectifs de ces scénarios, leurs niveaux de risque en termes de sécurité et de sûreté, leurs impacts probables sur l'environnement, la santé des populations, les transports et les territoires.
5. Veiller à une bonne articulation, en termes de calendrier, avec l'évaluation décennale du dispositif juridique et organisationnel en matière de gestion des matières et déchets radioactifs prévu dans l'article L542-3, partie II, du Code de l'Environnement.
6. De façon plus générale, bien prendre la mesure de ce que représente un débat public sur un plan ou un programme national, notamment en matière de préparation (production d'expertises, d'évaluation, etc.).

Le débat public sur la 5<sup>ème</sup> édition du PNGMDR constitue une nouvelle étape essentielle dans le processus déjà très élaboré qui organise la gestion des matières et des déchets radioactifs en France. Il a pu nouer des fils, permettre des échanges, approfondir des questions techniques, mieux percevoir les enjeux éthiques. Il convient de capitaliser ces points positifs et de poursuivre le travail accompli.

La commission particulière remercie à nouveau chaleureusement toutes celles et ceux sans lesquels ce débat n'aurait pu avoir lieu, et qui, par leur implication, leur sérieux et parfois leur courage dans des discussions qui ont pu être houleuses ont permis de faire avancer la réflexion : public, citoyens engagés, maîtres d'ouvrages, experts, institutionnels, exploitants, associations, syndicats, élus.... Elle n'oublie pas que ce débat n'aurait pu être réussi et organisé dans les meilleures conditions possibles de qualité et de sérénité sans l'équipe du secrétariat général et Eric Bonté qui en a été le chef d'orchestre.

A titre personnel, je remercie très amicalement les membres de la commission particulière pour tout le travail accompli, les heures passées pour construire et faire vivre ce débat, et ce depuis un an et demi, ainsi que les trois garants de la concertation post-débat public du projet Cigéo sans lesquels notre réflexion n'aurait pu être aussi aboutie. Je remercie enfin la CNDP et sa présidente de m'avoir confié cette belle mission et demeure aujourd'hui encore plus qu'hier convaincue que seul le dialogue dans le respect de tous peut permettre de progresser.